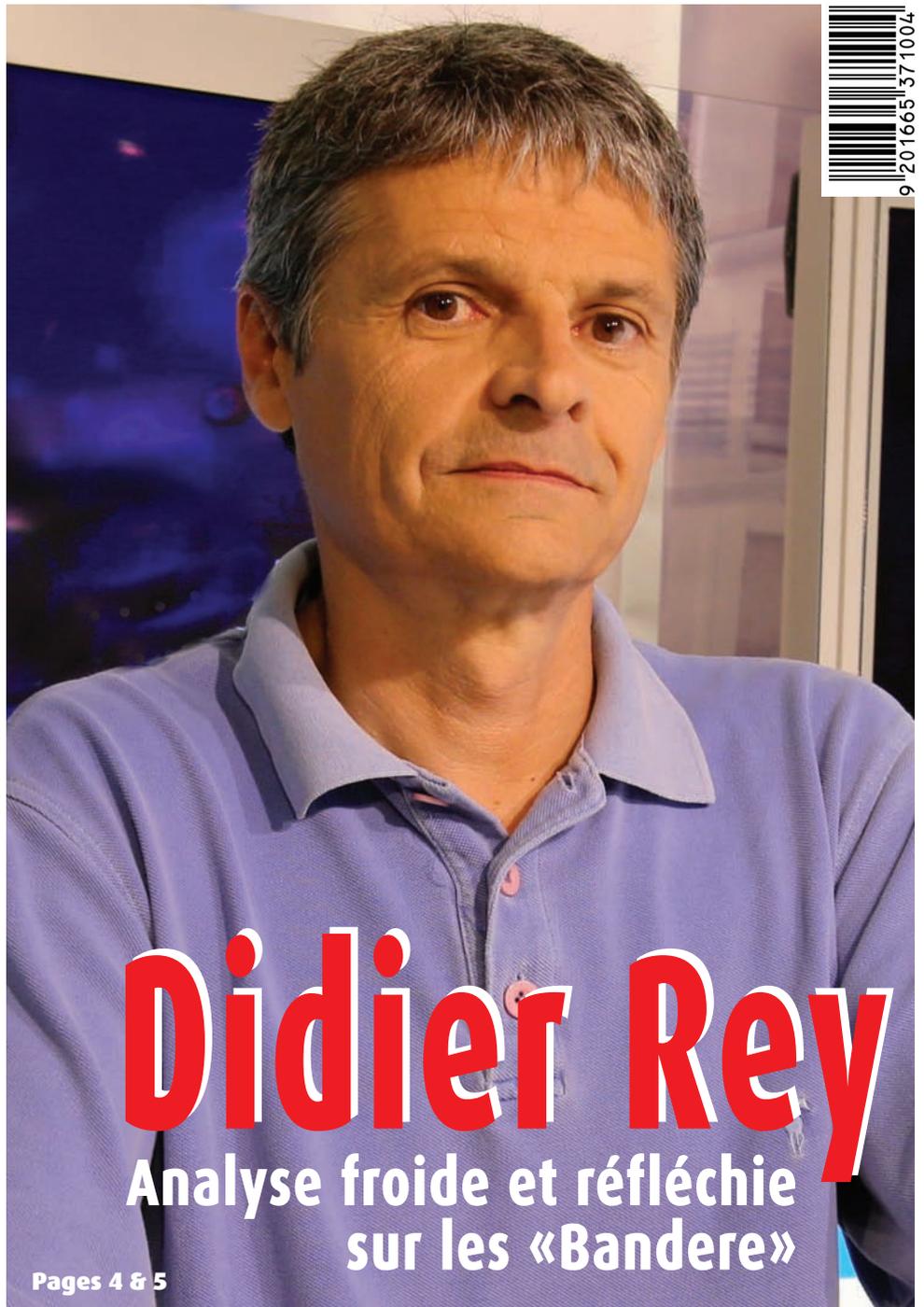


Titi Debès

«La passion du football»

Page 8



Didier Rey

Analyse froide et réfléchie sur les «Bandere»

Pages 4 & 5



Caffé ROMANA
Pizzeria & Food



28, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
09 67 38 48 37
cafferomana@hotmail.fr



Feux de forêts

Le Préfet de Corse rappelle les règles

Page 22

U Trail Monte Gozzi - UTMG

La marche : 1ère édition - 530 D+ - 8 kms

La course : 3ème édition - 1100 D+ - 17 kms

Organisé par l'Association SAN CIRGU en partenariat avec la mairie d'Appietto

Marche : Départ 13h45

Trail : Départ 16h45
Semi nocturne

Sam 8 Nov
2014

Appietto

Plateau de St Cyr

Contact : 0675333910

Règlement : www.utrailmontegozzi.fr

Inscriptions : www.le-sportif.com

www.corse-chrono.fr



Sventuleghja a vita

Sti pochi ghjorni, hè stata in core di l'attualità a nostra bandera. N'emu parlatu digià, à modu nostru, qui, a simana scorsa cù l'affari di a partita di ballò Nizza-Bastia. Ch'ella sia nanzu o dopu a vittoria di u Sporting, da l'arrestatu scrittu da u Prefettu di l'Alpe Maritime à e reazzione di certi sustenitori è ghjucatori nizzardi, ci hè statu un fattu particulare, quellu chì a testa mora, mustrata in a cità o nantu à a stadiu di Nizza, possi esse pigliata cum'è un dispettu maiò. Nimu ùn pensava ch'ellu ci seria un ghjornu stu generu di situazione.

Ma s'hè passata cusi. È qualchi ghjorni dopu, emu avutu dirittu à una certa confirmazione, in Timizzolu, durante u scontru trà Aiacci è Valenciennes. Ci hè statu sta volta un' interdizione, da u delegatu di a LFP, per l'entrata nantu à a pratulina di i ghjucatori accompagnati di zitelli cù a bandera corsa in manu. Malgradu ch'ella sia pruivita st'iniziativa, l'ACA hà vultu mette la in ballu quantunque in sustegnu à Jean-Louis Leca, risichendu un' amenda.

U presidente Alain Orsoni, in un comunicatu, hà mintuvatu l'esempiu di a squadra di «Le Havre chì, per ogni partita, face a so entrata nantu à u terrenu cù a bandera regionale».

Per contu soiu, a LFP hà fattu valè ch'ellu ùn si trattava micca «d'impeedisce di fà sventulà e bandere in i stadii, ch'elle sianu corse, britone, basche o uccitane, ma di fà rispettà u prutucollu nanzu u principiu di u scontru».

In tutti i casi, a più bella risposta à st'imbrogliu tamantu, hè stata quella data da u publicu di Furiani, l'astra sera, per a partita Bastia-Monaco. Bandere corse, ci n'era à buzefte !

Perchè nimu ùn ci pò fà rinuncià à a nostra identità. Perchè simu numerosi à avè ne una techja di ste forme di racisimu contr'à i corsi chì cresenu, in particolare in certi media nazionali. Un sintimu spartutu oghje più chè mai da parecchie millaie d'isulani chì anu appiccatu venneri una bandera à e so finestre, nantu à i so muri... Perchè cum'ella a sprime a canzona di I Chjami Aghjalesi «A mea la bandera sventuleghja a vita»...



da Roland Frias

A Corsica in Parigi

SNCM, quel avenir ?

Le feuilleton de la SNCM se poursuit avec une réunion de médiation entre direction, syndicats et actionnaires de la SNCM prévue le 18 novembre. Il s'agit d'évoquer, une nouvelle fois, l'avenir de la compagnie maritime, alors que le redressement judiciaire est inévitable.

Décidément, le monde ancien ne veut pas mourir, porté par les derniers défenseurs de cette «République des avantages acquis», qui vit à crédit. On pourrait parler de «République-CETEM». Ce temps gagné, puisque le médiateur Gilles Béliet «propose un temps de travail supplémentaire avec une nouvelle réunion de médiation le 18 novembre prochain», n'est-il pas, en réalité, du temps perdu ?

On se souvient de cette grève de 17 jours qui, en juillet a paralysé l'économie corse, comme on se souvient de la grève de la SNCF en juin ou de celle des pilotes d'Air France plus récemment. Ces mou-

vements sont les symboles d'un monde ancien qui ne veut pas mourir.

Pendant ce temps, le monde avance, la France s'immobilise.

Le vrai débat ne concerne pas la SNCM, dont le placement en redressement judiciaire est une évidence pour tous, de Paul Giacobi au secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies. Le vrai débat concerne le maintien de la délégation de service public dans la transmission à un repreneur, le nombre d'emplois préservés et, ce qui n'est pas rien, l'avenir de la Corse, puisque l'on parle de suppression de lignes.

Toutes ces questions ne relèvent pas des grilles de lecture que nous propose le monde ancien.



Christian Gambotti
icn-cgambotti@orange.fr

Billet

Arrêté, bandere et royalties

Les punitions collectives signifiées aux supporters de football par les ministres de l'intérieur et les préfets sont de plus en plus courantes. Avec Lens, Saint Etienne, Marseille, Lyon, Paris et Metz, Bastia fait partie des équipes les plus visées par des arrêtés d'interdiction de déplacement. Surprenant à une époque où tout est fait pour permettre la libre circulation des biens et des personnes. L'arrêté du préfet des Alpes-Maritimes interdisait le port de tout signe des clubs corses. Face au tollé provoqué par cette décision, le texte avait été révisé en raison de son caractère discriminatoire. L'interdiction ne portait plus que sur les signes en relation avec le SCB. C'était comme on demande aux fans de ne pas arborer de t-shirts avec la langue ou les cornes lors des concerts de rock. A la fin de la rencontre, Jean Louis Leca a brandi un drapeau corse pour exprimer sa joie d'avoir gagné en terre niçoise. Un réflexe, certes maladroit selon son auteur, qui s'est traduit par un pugilat, justifié selon ses auteurs, par cette provocation. Dure réalité des arrêtés devant empêcher la castagne. La riposte ne s'est pas faite attendre. Tout en douceur. Dans un élan de solidarité le monde du ballon rond corse a déployé ses bandere pour affirmer son identité lors de la journée suivante, au grand dam de la LFP. Conclusion de cette affaire, les clubs insulaires se sont avantageusement placés dans la course aux recettes du merchandising, prôné par l'UEFA, via la vente des drapeaux corses. Bravo à Jean Louis Leca, qui peut à présent déposer un brevet pour toucher les royalties liées à son geste.



Michel Maestracci

Technologie et Logistique
Infolegale
marketing

Didier Rey

«On veut faire passer les victimes pour les coupables, c'est insupportable»

Maitre de conférence à l'université de Corse, docteur en Histoire et spécialiste, des questions sociologiques liées au sport et en particulier au football, Didier Rey porte une analyse à la fois froide, réfléchie, mais aussi enflammée, suite aux récents incidents qui se sont déroulés à la fin du match de football opposant l'OGC Nice au SC Bastia. Selon lui, on tente de faire passer les «victimes» pour des «coupables» afin de dévier les véritables problèmes et de masquer les carences des pouvoirs publics dans l'organisation de rencontres sportives de haut niveau. Mais au-delà de cela et de l'aspect purement sportif, le racisme anti-corse constaté sur les terrains et dans les médias ne cesse de grandir et contribue à creuser un peu plus le fossé entre la Corse et le Continent. Inquiétant...



compétents soient mobilisés pour empêcher ce genre d'événement.

Que pensez-vous du fait que visiblement, ce soit un drapeau corse qui soit à l'origine des incidents ?

Il faut quand même replacer les choses à leur place. Les incidents constatés sont les suivants : des supporters niçois envahissent le terrain et agressent des joueurs bastiais. Un joueur qui fête la victoire de son équipe en brandissant un drapeau au centre du terrain ne peut être fautif. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Certes, nous pouvons ramener dans le débat l'histoire de l'arrêté préfectoral publié puis retiré, mais je crois qu'il faut quand même resituer le débat. Le fait est qu'aujourd'hui on essaie de faire passer la victime pour le coupable. C'est cela qui est profondément grave. La réalité du terrain est complètement occultée par une reconstruction médiatique.

Le député-maire UMP de Nice, Christian Estrosi, considère que l'arrêté préfectoral a mis le feu aux poudres. Vous êtes d'accord ?

Ce qui me saute aux yeux c'est surtout l'incapacité, à l'heure actuelle, des pouvoirs sportifs et des pouvoirs publics à assurer l'ordre autour d'un stade. Le vrai débat est donc ailleurs. Aujourd'hui, à deux ans de l'organisation en France d'une grande compétition internationale qu'est l'Euro 2016, ni les pouvoirs publics et ni les pouvoirs sportifs ne sont capables de faire les choses correctement au niveau de la sécurité. Je crois que le vrai problème est là. Alors pour dissimuler ces lacunes on va trouver un bouc émissaire et mettre cela sur le dos de la Corse, des Corses et ce en dépit de toute réalité.

Selon vous, est-ce que Jean-Louis Leca aurait sorti le drapeau corse, si il n'y avait pas eu une polémique la semaine précédant le match, autour de l'arrêté préfectoral ?

Didier Rey, à quand remontent les derniers gros incidents lors d'un match Nice-Bastia ?

A 1992, mais cela n'a rien à voir dans le sens où en 1992 les supporters des deux équipes étaient présents au stade du Ray. Il y avait eu des incidents assez sérieux, avant, pendant et après le match. Mais dans le cas qui nous intéresse à présent, il n'y avait aucun supporter bastiais présent dans les tribunes. Cela n'a toutefois pas empêché l'envahissement de terrain et les agressions de joueurs que nous avons constaté. Théoriquement, c'était donc quelque chose d'imprévisible. Je rappelle que le match avait été classé à haut risque. Nous pouvions quand même nous attendre à ce que des gens



**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes du Tribunal de Commerce



ICN Informateur Corse Nouvelle

vous communique ses «nouvelles» coordonnées

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte nos horaires de travail et nos coordonnées...

Les annonces légales continuent d'être reçues (par préférence) sur notre boîte mail dédiée : al@informateurcorse.com ainsi que par télécopie au **04 95 32 02 38**, ou directement à notre Bureau du 1, rue Miot (2^{ème} étage) 20200 Bastia de **9 à 12 heures** et **14 à 17 heures**, pour publication dans le numéro paraissant le vendredi de chaque semaine, **réception limite le mercredi avant 11 heures**. Au-delà, vous bénéficierez de votre attestation de parution pour le numéro suivant...

Vos appels téléphoniques sont reçus aux numéros **04 95 32 04 40** et **04 95 32 89 92**, ainsi qu'à notre numéro de permanence, en cas d'urgence : **07 81 47 14 76 !**

Tous vos messages peuvent parvenir, qu'il s'agisse de publications légales, d'informations rédactionnelles ou de courriers pour la direction et la rédaction à :

journal@corse-information.info

S'agissant de la gestion ou de l'administration, vos courriers, règlements (possibilité de paiement par CB), factures doivent parvenir exclusivement à **ICN CORSICAPRESS EDITIONS SAS - Immeuble Marevista - 12, Quai des Martyrs de la Libération - 20200 Bastia**

N° 01

Notaires **SCP Alain SPADONI,
Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI**

Le REGENT, 3, Avenue Eugène MACCHINI
20177 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 16 OCTOBRE 2014, enregistré à S.I.E d'AJACCIO, le 20 Octobre 2014, bordereau 2014/797, case 1, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : ACCETO DOLCE.
Forme : Société Civile.
Capital Social : Deux mille euros (2.000,00 €)

Siège Social : Bastelicaccia (20129), route d'OCANA, lieu dit "ACCETO".
Objet Social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Madame Céline SYLVANIELO, demeurant à AJACCIO (Corse-du-Sud), 49, cours Napoléon.
Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY,
Notaire Associé.

N° 02

Cagna - Cucuruzzu

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de : 10.000.00 €
Siège social : Le Petraggio - 20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sartène du 24 octobre 2014, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Cagna - Cucuruzzu,
Forme : Société par Actions Simplifiée,
Siège social : Le Petraggio - 20100 Sartène.

La Société a pour objet : L'activité de négociant forestier, le commerce du bois, toutes prestations en relation avec le bois, toutes autres activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ainsi que la prise en location-gérance de fonds de commerce ayant une activité correspondant à l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10.000 Euros,
Président : Madame NICOLAÏ Paule demeurant 5, rue Général Campi - 20000 Ajaccio, assure la présidence.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Le Président

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 23 octobre 2014, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Objet : La propriété, administration, exploitation par bail.

Dénomination : SCI NININE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation

Siège : C/ FRANCESCHI Giovanna le Moulin de Borgolaccio, 20279 Ville di Paraso
Capital : 1000 €

Gérant : FRANCESCHI Giovanna
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, le gérant

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Patrimonio du 16/10/2014, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : BURO CORSE DIFFUSION

Sigle : B C D
Siège social : Chez Mr Michel Sorbara, Via Rossa, 20253 Patrimonio

Objet social : Vente de matériel, de consommables d'informatique, matériel de bureau, papeteries, mobilier de bureau, prestations de service bureautique
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 2.000 €uros
Gérance : Monsieur Alexandre, Patrick LAVERGNE, demeurant Chez Mr Michel Sorbara, Via Rossa, 20253 Patrimonio
Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,
La Gérance

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination :

SCI SPINOSI BAPTISTE
Siège social : Villa les 3 Lutins, 20115 Piana

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,
Durée : 99 années

Capital : 1000 euros
Apports en numéraire : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Baptiste SPINOSI, demeurant Villa les 3 Lutins, 20115 Piana

Cession de parts : Les cessions de parts aux tiers sont soumises à agrément des associés dans les conditions fixées par les statuts

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 octobre 2014 à Bonifacio, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HABITAT RENOVATION
Capital : 1000 euros correspondant à 100 parts sociales de numéraire entièrement libérées

Siège social : 18, rue Doria, 20169 Bonifacio
Objet : Rénovation du bâtiment

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérant : Monsieur SEGARD Vincent né le 26 avril 1972 à Boulogne-Billancourt domicilié : 6, avenue Raymond Picaud, Palais Bel Azur - 06400 Cannes

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

La gérance,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Santo Pietro Di Tenda du 21/10/2014, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

LOCATIONS - AGRIATE
Siège social : Hameau de Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda

Objet social : - Navettes 4x4 Plage des Agriates ; Location saisonnière d'appartements meublés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 2.000 €uros
Gérance : - Monsieur Stéphane,

Jacques BIAGGI, demeurant Hameau de Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda ; Madame Christelle ROSSI, demeurant Hameau de Casta, 20246 Santo Pietro di Tenda.

Immatriculation de la Société au R.C.S. de Bastia.

Pour avis,
La Gérance

Affaire des drapeaux corses, Acte II

L'affaire des drapeaux corses opposant les clubs de football insulaires à la Ligue de Football Professionnel a rebondi à Ajaccio. Six jours après les incidents de Nice, la polémique a pris une nouvelle tournure au stade de Timizzolu où les délégués ont interdit les drapeaux corses au moment protocolaire de l'entrée des joueurs sur le terrain. Mais, en signe de solidarité envers le SC Bastia, et par fierté et principe, les dirigeants ajacciens n'ont pas reculé et ont bravé l'interdiction. Un acte de résistance pour certain et de provocation pour d'autres...

■ Frédéric Bertocchini

Nous sommes le vendredi 24 octobre 2014. Il est 18h00 et des poussières. Dans quelques minutes, l'AC Ajaccio s'apprête à affronter Valenciennes dans le cadre du championnat de France de football de Ligue 2. Afin d'apporter un soutien appuyé au SC Bastia, mais aussi d'honorer la bandera, les dirigeants de l'ACA font savoir aux délégués de la Ligue de Football Professionnel que des enfants seront présents, au moment de l'entrée des joueurs sur le terrain, avec des drapeaux corses. La réponse des délégués ne se fait pas attendre : cela ne fait pas parti du protocole et cela est donc interdit. Interloqués, les membres du service communication, Faustina Moretti, et de la Sécurité, José Scaglia, demandent alors pourquoi des drapeaux bretons ou normands sont autorisés à Brest, Rennes ou Le Havre, et pourquoi il n'en serait pas de

même pour les drapeaux corses. Cette interdiction est d'autant plus surprenante que les délégués disent accepter, dans le même temps, que des drapeaux de la Ligue contre le Cancer soient arborés lors du fameux moment protocolaire. Les délégués expliquent clairement que si le club brave cette interdiction, un rapport sera rédigé et rajouté dans le dossier. Le club risque une amende de 7.000 euros minimum.

Les dirigeants de l'ACA décident alors de prévenir Alain Orsoni, le président, qui se trouve alors en déplacement à l'étranger. La réponse ne tarde pas à arriver, et c'est sur facebook que ce dernier allume la première mèche de ce qui va devenir la polémique du week-end. Dans sa communication, le président ajaccien nous apprend l'interdiction formulée en coulisse. Mais pour lui, il «est hors de question d'accepter cela !», prenant no-

tamment référence des matchs se déroulant au Havre, «où le drapeau régional est présent à chaque match». «De toute façon, aucune autorité au monde ne nous fera accepter de renoncer à notre identité et que cela plaise ou non, nous porterons la bandera à Timizzolu». L'information est ensuite reprise par les médias insulaires, à commencer par Alta Frequenza dont le site web est littéralement pris d'assaut par les chasseurs d'infos (plus de 25.000 visiteurs uniques en quelques heures). L'information est partagée, repartagée et ainsi de suite, en quelques minutes, et envahie la toile à une vitesse vertigineuse.

Il est 19h41. La mascotte ajaccienne, Orsucciu (l'ours polaire, mascotte du club) fait son entrée sur le terrain avec un drapeau corse à la main. Nous sommes en dehors de ces fameuses trois minutes protocolaires de l'entrée des

DÉCRYPTAGE

Les incohérences de la LFP

Question à Faustina Moretti

Faustina Moretti est la responsable de la communication à l'AC Ajaccio. Cette dernière a vécu de l'intérieur la polémique qui a rebondi à Ajaccio vendredi dernier. Elle témoigne de ce qui s'est passé ce jour là en mettant en évidence les incohérences de la LFP. Pourquoi doit-on interdire, chez nous, ce qui se fait ailleurs ? Et pourquoi accepter certains drapeaux et pas d'autres ?

Faustina Moretti, pouvez-vous nous raconter ce qui s'est passé ce vendredi 24 octobre au soir à Timizzolu ?

Nous avons fait les demandes à la Ligue de Football Professionnel pour que des enfants puissent entrer sur le terrain avec les joueurs avec des drapeaux de la Ligue contre le Cancer, et des bandere. La réponse a été la suivante : nous avons obtenu l'autorisation pour que des drapeaux de la Ligue contre le Cancer soient présents, mais on nous a refusé la bandera.

Qu'est-ce qu'on vous a donné comme motif à cette interdiction ?

Certaines personnes nous ont dit qu'un protocole devait rester propre et sobre et que de ce fait, tous les drapeaux sont interdits. Nous nous sommes renseignés pour

voir comment les choses se passent sur les autres stades. Et là, nous avons constaté que beaucoup d'autres clubs arborent leur drapeau au moment protocolaire de l'entrée des joueurs sur le terrain. Nous avons alors montré aux délégués du matchs les photos et les images que nous avons trouvés sur internet, afin d'avoir des réponses. Mais nous n'en avons pas eu. Ils nous ont dit que c'était comme ça et que nous ne pouvions pas entrer sur le terrain avec notre drapeau.

Et pourtant, vous avez décidé de braver cette interdiction, puisque le drapeau corse est quand même entré sur la pelouse au moment protocolaire.

Oui. Nous avons clairement dit aux délégués présents que malgré que



cela nous soit interdit, nous le ferions quand même. Ils nous ont alors répondu que cela sera noté dans leur rapport et que nous serions alors sanctionnés.

Que risque le club concrètement ?

Pour avoir bravé cette interdiction si terrible à leurs yeux, nous risquons 7.000 euros d'amende.

Le président a communiqué sur son compte facebook. Il semblait en colère...

Oui, il a en effet communiqué sur internet. Mais nous l'avons eu au téléphone avant le match. Il a été très clair à ce sujet. Il voulait que les enfants pénètrent sur le stade avec les drapeaux. Il ne voyait pas où était le problème. Cette affaire a pris une énorme ampleur en quelques heures seulement. Aujourd'hui, tous les Corses doivent se mobiliser et montrer du doigt ce qui a été fait. C'est purement et simplement du racisme anti-corse.



joueurs et pourtant, devant nous, le délégué de la LFP se trouvant sur le terrain, prend des photos. Sans doute veut-il ramener des «preuves» de l'odieuse provocation qui peu à peu se met en place. A 19h55, les joueurs font leur apparition dans le tunnel de Timizzolu. Les enfants sont là, le drapeau corse à la main. A l'entrée des 22 acteurs et des enfants, tel un touriste japonais en vacances en Corse, le délégué mitraille avec son appareil photo. L'AC Ajaccio vient de braver l'interdiction de la

LFP. Le protocole si cher à Frédéric Thiriez, le président de la LFP, n'a pas été respecté à la lettre. Sacrilège ! Mais le week-end ne fait que commencer.

Pendant ce temps, l'information continue de circuler sur les réseaux sociaux et les sites d'information. Le journal L'Equipe publie une brève sur son site. La conseillère exécutive Emmanuelle de Gentili est la première à réagir concrètement. Cette dernière annonce, vers 21h00 avoir saisi le cabinet du ministre de la Ville, de la

Jeunesse et des Sports Patrick Kanner, et le secrétaire d'Etat aux Sports, Thierry Braillard. Cette dernière ne mâche pas ses mots et déclare «que les provocations de la LFP cessent !».

Le match se termine. L'ACA s'impose deux buts à un. Mais l'affaire n'est pas terminée. Elle ne fait que commencer. Quelques minutes après la rencontre, Faustina Moretti et José Scaglia improvisent une conférence de presse dans laquelle ces derniers vont dénoncer la discrimination faite aux Corses

et à la Corse. Le week-end qui suit sera une succession d'indignations et de réactions. A l'occasion du match contre Monaco joué à Furiani le lendemain, le SC Bastia brave à son tour cette interdiction. Le bras de fer a commencé entre les clubs corses et la LFP. Reste maintenant à savoir si les instances nationales vont aller au bout de leur démarche, en sanctionnant nos clubs de grosses amendes, ou bien si elles vont assouplir leur position. A suivre, dans l'acte III...

D'autres réactions...

Alain Orsoni, président de l'AC Ajaccio

«Il n'est pas question pour nous de revenir sur l'affaire de l'interdiction de notre drapeau... Nous avons pris nos responsabilités, nous les assumerons et nous ne plierons pas parce qu'il s'agit là d'un déni de justice ! Ceci étant dit, il me semble nécessaire de clarifier un point avant que certains «spécimens» ne viennent une fois de plus nous servir des «analyses» aussi péremptories que stupides. A Bandera, notre drapeau est le symbole historique de la Corse et de son peuple, il appartient à toutes celles et à tous ceux qui se reconnaissent dans notre communauté, y compris ceux qui ne sont pas forcément Corses. Affirmer avec fierté son identité n'est pas le seul fait des Corses, les Bretons, les Occitans, les Basques et d'autres encore le font simplement non pas pour provoquer mais parce qu'il s'agit là d'un élément fédérateur au niveau régional ! Ils suivent d'ailleurs les recommandations de la LFP qui nous disent que les clubs doivent renforcer leur dimension identitaire. Notre drapeau ne symbolise aucune revendication politique, l'AC Ajaccio ne fait pas de politique et n'en fera jamais car cela n'est nullement sa vocation, au sein du club toutes les sensibilités sont représentées, elles se retrouvent toutes autour des valeurs sportives incarnées par nos couleurs et communient dans la fraternité autour de notre Bandera ! N'en déplaise à certains provocateurs, les Corses ne sont pas racistes (structurellement), ils ne sont d'ailleurs ni meilleurs ni pires que les autres. Ils ne méritent pas les «à priori» qu'on leur inflige et ont comme tous le droit au respect. Respect des hommes, respect des différences culturelles, bref ils ont le droit inaliénable d'exiger que leur drapeau soit respecté comme doivent l'être tous les autres !

Frédéric Thiriez, président de la Ligue de Football Professionnel

"La Ligue n'a jamais interdit et n'interdira jamais les drapeaux dans les stades, qu'ils soient corses, bretons, basques ou encore occitans, avant, pendant ou après les matches. Il s'agit là de l'expression d'une identité que la Ligue n'a aucune raison, bien au contraire, d'empêcher. En revanche, il y a bien un protocole d'avant-match à respecter, comme le font la FIFA et l'UEFA. Ce protocole, d'une durée de trois minutes correspondant à l'entrée des joueurs juste avant le coup d'envoi, doit être le même sur tous les stades et pour toutes les équipes. En dehors de cet instant protocolaire, il y a donc toute la place pour les drapeaux dans les stades de Ligue 1 ou de Ligue 2".

Laurent Marcangeli, député-maire d'Ajaccio

«Je tiens à réagir à la suite de l'incident survenu sur le match Ajaccio/Valenciennes d'hier et particulièrement sur la volonté du délégué de la LFP d'empêcher des enfants de brandir notre drapeau, symbole de notre identité et d'attachement à notre île et à ses valeurs. Je suis choqué par ce comportement qui m'amène à m'adresser, en tant que député-maire d'Ajaccio, directement au ministre en charge des Sports pour lui demander si la bandera constitue une atteinte à l'esprit du sport et à la sécurité publique. Est-ce une spécificité réservée à la Corse et ses habitants ou s'agit-il d'une mesure d'ordre général s'appliquant à tous les territoires de la République qui revendiquent à juste titre leurs patrimoines culturels et historiques ? Aucune violence ne peut et ne pourra jamais être imputée à l'affichage du drapeau corse, je ne peux l'accepter. Je m'associe à l'ensemble des clubs corses et particulièrement à ceux d'Ajaccio qui contribuent par leurs résultats sportifs et leurs valeurs à faire rayonner la ville et la notre île. Je refuse toute stigmatisation car elle ne peut qu'entraîner incompréhension, sentiment d'injustice et réactions virulentes. Les pouvoirs publics doivent demander à la LFP de préciser au plus vite sa position sur la question. En tant que député-maire de la première ville de Corse, je déplore avec tristesse le fait de devoir poser une telle question suite à

une rencontre sportive qui s'est tenue dans ma commune».

Jean Toma, maire de Solenzara et président de l'UDI de Corse-du-Sud

La LFP n'aime pas être dérangée dans ses habitudes, il lui est facile de pointer du doigt ses victimes préférées. Interdiction de brandir des drapeaux Corses, c'est nouveau et ça vient de sortir, c'est une forme de racisme institutionnalisé exercé à l'encontre de notre île, une de plus sans doute.

Les Corses n'ont pas à rougir de leur «Bandera», même si le blanc immaculé de notre drapeau historique est rougi par le sang versé au fil des conflits qui notamment au long du 20^{ème} siècle ont ponctué l'histoire de la France, ce sang versé se matérialise par la liste interminable dont chaque monument aux morts de nos villes et de nos villages témoigne par les noms gravés dans le marbre...

Il convient désormais qu'un certain nombre de décideurs depuis le haut de l'État, jusqu'aux instances professionnelles retrouvent la raison. Les fadaises servies depuis quelques semaines ne sont plus risibles et sont infiniment tristes. La Corse a besoin de respect et de considération, c'est le souhait qu'exprime l'UDI de la Corse-du-Sud, par la voix de Jean TOMA, maire de Solenzara, président de l'UDI 2a et porte-parole pour la Corse..

Le F.B.Ile-Rousse

«Le club de L'Ile-Rousse ne peut rester muet suite à la dérive raciste inacceptable de la LFP et de celui qui y fait office de président. En effet, les événements de Nice suite à l'arrêt minable du préfet des Alpes Maritimes et les pseudo sanctions qui en ont découlé laissent présager une fuite en avant des instances nationales. La preuve en est flagrante hier soir (vendredi) avec l'interdiction pure et simple du déploiement de notre drapeau à Timizzolu ! Faudrait-il donner un cours d'histoire à Frédéric Thiriez pour lui rappeler que des gens ont donné leurs vies pour que se drapeau soit le premier à flotter sur un air de liberté quand la Corse fut la première région française libérée lors de la Seconde Guerre mondiale... C'est pourquoi notre club se déplacera désormais en France avec des maillots d'échauffement floqués de notre bandera et nous nous réservons le droit de porter plainte pour racisme et discrimination à la moindre allusion et si nous estimons que le drapeau de nos ancêtres n'est pas respecté. Nous appelons tous les clubs Corses à faire de même. Dorénavant, nous ne nous laisserons plus jamais insulter sans mot dire car nous estimons que nous n'avons aucune leçon à recevoir d'un pays qui em-

pêche le drapeau Corse, région française faut il le rappeler, de flotter et qui ne pipe mot quant des abrutis brûlent le drapeau tricolore en place publique !».

Corse Social Démocrate

«Les enceintes sportives du football semblent être devenues des territoires où, tant les supporters radicaux de certains clubs que la Ligue Française de Football à travers ses représentants, considèrent que les Corses ne semblent plus avoir leur place si l'on en juge par les actes de ségrégation et de rejet, tant populaires qu'officiels, dont ils ont été victimes ces dernières semaines particulièrement. Ce dernier, comme celui de toutes les identités régionales, a sa place partout ; sur le fronton des mairies, au sein du logo de la Collectivité Territoriale de Corse, comme porté à bout de bras par de simples citoyens qui expriment leur joie et leur fierté de défendre sportivement les couleurs de la Corse ! Il informe que des initiatives politiques seront prises pour, d'une part dénoncer un tel ostracisme, et d'autre part demander aux plus hautes instances nationales, du football comme de l'Etat, de mettre rapidement un terme aux réprimandes anti-corses qui sont intolérables au

plan sportif et inacceptables au plan démocratique».

L'U.S.C.Corte

«Cette interdiction, bravée par le club ajaccien, intervient quelques jours après l'affaire de l'Allianz Riviera ou Jean-Louis Leca a été injustement accusé de provocation par des joueurs en manque de reconnaissance sportive, ayant besoin de se faire mousser par leurs supporters, mais aussi par des pseudo-journalistes et des personnalités politiques qui n'ont que pour but de faire de l'audience ou même pour les politiques pratiquer le populisme. Beaucoup de choses inacceptables, où le simple fait d'avoir sorti notre drapeau, entraîne des raisonnements nous traitant de racistes manipulés...

Aujourd'hui notre club apporte plus que jamais son soutien, comme l'a fait le FBIR, au Sporting Club de Bastia, à ses joueurs, dirigeants et supporters, à l'AC Ajaccio pour avoir bravé l'interdiction scandaleuse de la LFP, à tous les clubs insulaires qui nous représentent aujourd'hui dans les différents championnats nationaux. Notre club porte depuis quelques années la tête de Maure sur son maillot et son blason. Peut-être que cela sera aussi interdit un jour ? Au-

jourd'hui plus que jamais notre drapeau représente notre culture, notre fierté. OGHJE PIU CHE MAI, FEMU SVENTULÀ A NOSTRA BANDERA !!! FORZA CORSICA

Femu a Corsica

Femu a Corsica parle «d'un climat d'ensemble anti-corse, qui vise à nous priver de droits et libertés élémentaires et fondamentaux, jusqu'à celui d'être nous-mêmes». «Dans ce contexte, nous devons bien sûr garder notre calme, et ne pas tomber dans le piège de la provocation», poursuit le parti nationaliste. Femu a Corsica indique qu'il est indispensable d'organiser une réponse collective d'ampleur, et «appelle donc à mettre en place une grande opération symbolique «Bandera corsa» à travers toute la Corse, qui pourrait associer les élus de toutes sensibilités, les clubs, toutes les associations sportives et culturelles de l'île et de l'extérieur, et tous les Corses. Nous invitons donc l'ensemble des partenaires précités à participer à une réunion à Corti lundi soir, à l'Université de Corse, à 18 h 30, pour définir de concert les modalités de cette opération».

ÇA CHAUFFE, ÇA RÂLE, ÇA CROUSTILLE ET ÇA S'ENGAGE

SNCM : une catastrophe pour la Corse

Une réunion de médiation a eu lieu cette semaine à Marseille entre direction, syndicats et actionnaires de la SNCM pour évoquer l'avenir de la compagnie maritime qui risque le redressement judiciaire. Une réunion qui en accouchera d'une autre le 18 novembre prochain. Le médiateur Gilles Bélier

«propose un temps de travail supplémentaire avec une nouvelle réunion de médiation le 18 novembre prochain», a indiqué la CFE-CGC, dans une déclaration écrite, à l'issue d'une réunion à la préfecture présentée comme la dernière d'un cycle entamé au lendemain d'une longue grève en juillet dernier. Interrogé à l'Assemblée Nationale par Paul Giacobbi, député PRG de Haute-Corse, Alain Vidalies, secrétaire d'Etat aux Transports, a estimé que le placement de la SNCM en redressement judiciaire est une «probabilité forte dans un proche avenir» Selon Alain Vidalies : «L'objectif du gouvernement est effectivement, dans cette hypothèse, de sauver un maximum d'emplois, grâce au maintien de la délégation de service public dans la transmission au repreneur». Pour mémoire, la SNCM est détenue à 66%

par Transdev - coentreprise entre Veolia et la Caisse des dépôts -, à 25% par l'Etat et à 9% par ses salariés. Face à une asphyxie financière, l'actionnaire principal tente de pousser la SNCM vers le redressement et propose un plan qui prévoit le licenciement de près de 50 % des effectifs de la compagnie et l'abandon des liaisons depuis Toulon et Nice. Une véritable catastrophe pour la Corse.



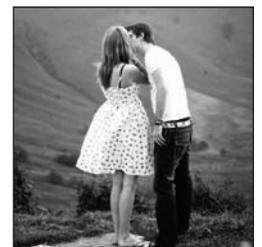
Soupçonnés de prendre le boulot aux Corses

Un couple de salariés de la Société Générale de Calvi est la cible de menaces de mort depuis quelques temps. La femme du couple, pourtant originaire de Saint-Florent et son mari sont arrivés du Continent dans le cadre d'une mutation interne. Soutenu par le syndicat CGT, le couple a subi la destruction de leur voiture, garée dans une rue de Calvi. Sur les murs de leur immeuble, un cercueil a été peint et la mention «Dernier avertissement» a été découverte par les gendarmes. La CGT a clairement condamné ces actes de violence à l'égard de ces deux salariés de la banque.



Je suis jeune et je veux draguer une «cougar» ? Je fonce à Ajaccio !

Nos confrères du site Slate.fr ont réalisé ces derniers jours un classement des villes qui comptent le plus de célibataires (hommes et femmes), à partir des données fournies à l'Insee au cours des enquêtes de recensement. A partir de ces données, la rédaction du site a établi des cartes de France de la drague ! Ainsi, si vous êtes de jeunes hommes, c'est-à-dire entre 20 et 29 ans, et que vous recherchez une «cougar», le site vous recommande de vous rendre... à Ajaccio qui compte pas moins de 205 femmes célibataires âgées de 40 à 55 ans pour seulement 100 jeunes hommes célibataires ! Même chose, si vous êtes une jeune femme de 20 à 29 ans qui recherche l'expérience du «vieux-beau». Ajaccio compte 140 hommes célibataires de 40 à 55 ans pour 100 jeunes femmes de 20 à 29 ans. Avis aux amateurs !





Un cordon lagunaire sous tension

Bruit, non-respect des couloirs aériens, poids lourds bravant les interdictions de circulation, absence de services publics de proximité : les résidents du cordon lagunaire de la Marana, au sud de Bastia se sont constitués en collectif pour défendre leur cadre de vie.

du cordon mais aussi pour son désenclavement. «Les habitants de la Marana se sentent parfois délaissés, nous n'avons aucun service public de proximité. Nous devons faire des dizaines de kilomètres chaque jour, soit pour se rendre à la Poste, soit pour effectuer une démarche administrative».

Des avions low cost peu scrupuleux

Le cordon lagunaire de la Marana pour beaucoup c'est d'abord un lieu magique où se pressent chaque été des milliers de vacanciers, notamment au travers des campings, des hôtels et des résidences de loisirs qui jalonnent ses quinze kilomètres de longueur, entre la mer et l'étang de Biguglia. Mais pour ceux qui y résident à l'année – environ 3 000 habitants - c'est une toute autre histoire. Depuis janvier 2014, un collectif d'habitants y a vu le jour pour y défendre le cadre de vie. Henri Apicella, le président du collectif baptisé Marana 2014, se bat pour la préservation du caractère sauvage

Le cordon c'est en réalité quatre communes, deux communautés de communes et tout ce que cela implique en terme de complication administrative. Le collectif se bat aussi contre les nuisances sonores, dues en grande partie au trafic aérien de l'aéroport de Bastia Poretta tout proche. En été, c'est jusqu'à 50 avions qui atterrissent ou décollent de la piste. «De plus en plus, les pilotes, notamment des compagnies low cost semblent ne pas respecter ni les couloirs aériens ni les altitudes. Actuellement, au décollage, les pilotes virent à droite dès 400 pieds (130 mètres) et donc survolent à très basses altitude nos rési-



dences. Nous demandons que les manœuvres s'effectuent au minimum à 600 pieds». Le collectif qui a récemment fait part de ses griefs lors d'une consultation publique espère que sa proposition sera retenue et surtout suivie d'effet.

Les poids lourds de la discorde

L'autre point d'achoppement entre les résidents du cordon et les pouvoirs publics se situe au niveau du respect de la réglementation routière, en particulier pour les camions. «Nous avons sollicité les maires concernés pour qu'ils pren-

nent des arrêtés pour limiter la circulation des poids lourds qui utilisaient notre route comme un itinéraire de contournement de la route nationale, bien souvent saturée pour rejoindre Bastia et le port de commerce. Nous avons obtenu que trois maires prennent des arrêtés pour interdire la circulation des plus de 7,5 tonnes en transit. Quand en 2013, nous avions jusqu'à 150 camions par jour, nous ne comptons aujourd'hui pas plus d'une dizaine de contrevenants». Mais depuis quelques semaines, le collectif se plaint de la présence de poids lourds étrangers le dimanche sur le parking Tombulu Biancu. «Ce sont des routiers portugais ou allemands qui viennent se poster sur le parking, piétinant du même coup une interdiction nationale de circuler le week end du samedi 22 heures au dimanche 22 heures». Le collectif a décidé de déposer une main courante au commissariat de police de Bastia, là encore en formant le vœu que la police vienne constater l'infraction.

Près de 20 % de la population du sud bastiais

Enfin le collectif, soucieux du cadre de vie des 3.000 résidents de la Marana entend alerter l'opinion sur l'absence criante de services publics de proximité. «Nous avons une école mais sans cantine, une poste mais qui ne fonctionne qu'en saison, une desserte par les transports urbains très insuffisante. Pourtant, le cordon lagunaire représente pas moins de 20 % de la population du sud bastiais et mérite à ce titre d'être entendue et considérée», estime Henri Apicella.

■ Marc Ezrati



a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Di poi più di 30 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.COM